**LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE**

Il y a un élève délégué et un sous-délégué par classe.

Ils sont élus par leurs camarades.

Leurs responsabilités sont multiples :

— proposer le plan de la classe

— veiller à l’ambiance d’amitié et de travail de la classe, et au bon accomplissement des charges matérielles.

— transmettre au professeur principal leurs suggestions et celles de leurs camarades quant au fonctionnement de la classe et des cours.

— avec l’accord du professeur principal, prendre ou favoriser des initiatives qui animent la vie de la classe : tournois sportifs, activités

— assister aux Conseils de classe, où ils peuvent donner leur avis.

— saisir à tout moment la direction d’un problème.

— assurer la bonne tenue de la classe pendant les intercours, de la manière qui leur paraît la plus appropriée.

**1) Quelles sont les missions des délégués ?**• Assurer la cohésion, l’ambiance d’amitié et de travail dans la classe, et l’accomplissement des charges matérielles   
• Aider à l’intégration des nouveaux  
• Veiller à l’ordre dans les intercours   
• Régler les menus problèmes des élèves  
• Transmettre des messages entre professeurs et élèves  
• Proposer le plan de la classe   
• Organiser des tournois, des goûters et des activités   
• Assister aux Conseils de classe en intervenant

**2) Qu’est-ce qu’une bonne ambiance de classe ?**  
• Travail : tout le monde peut travailler en paix  
• Justice : pas de chouchou ni de victime  
• Tout le monde fait sa charge  
• Bonne humeur, sourire  
• Amitié entre tous, pas de groupes  
• Les professeurs doivent être contents d’entrer en classe, y compris ceux de dessin et de musique

**3) Pour quel candidat voter ?**• Pas celui qui fait le plus de bêtises, ni qui promet de ne punir personne ; ni le 1er de classe, s’il manque d’autorité  
• Le bon candidat :   
— Responsable, sachant punir quand il le faut   
— Juste, n’ayant pas de chouchous   
— Ayant de l’autorité, et écouté des professeurs   
— Sachant écouter les autres, s’intéressant à tous   
— Intelligent et sachant s’exprimer

PROCESSUS D’ELECTION

— Peuvent se présenter tous les élèves ayant un minimum de 14 de note de vie de classe au trimestre précédent.   
— Un candidat doit préparer un discours écrit (et avoir réalisé une affiche imprimée).   
— Seul un élève candidat peut être élu.   
— Le mandat est renouvelable trimestriellement.   
— On peut être élu plusieurs trimestres de suite.   
— Les bulletins doivent comprendre maximum deux noms, différents, sans autre mention (ce qui rendrait le bulletin nul)   
— Le professeur peut interdire le vote pour soi-même.   
— Tout élève remportant la majorité absolue est élu.